



MILDT : interview de Didier Jayle

Rubrique : actualités - Date : vendredi 3 janvier 2003

Le Monde du 3 janvier publie une interview de Didier Jayle, président de la MILDT qui annonce les trois premières étapes de son calendrier : effectuer un bilan du plan triennal 1999-2002 , proposer ensuite « des axes forts au Premier ministre qui « en retour » lui adressera « une lettre de cadrage » et enfin rédiger un plan qu'il « souhaiterait quinquennal ». Le président de la MILDT qui qualifie de « bon » le bilan de Nicole Maestracci, notamment dans « le domaine de l'information du public » estime qu'il faut maintenant « approfondir les différentes missions de la MILDT » notamment en matière de déconcentration en « renforç(ant) (l') ossature » de la structure et en disposant de « coordinateurs régionaux entièrement investis dans la lutte contre la toxicomanie ». Il juge par ailleurs nécessaire de « renforcer le caractère interministériel » des actions, souhaite « prendre l'initiative d'une campagne de prévention dans plusieurs pays européens » et affirme que la recherche sera « une priorité ». Interrogé sur le reproche fait à N. Maestracci « d'avoir banalisé le cannabis » il juge que si « la chute des barrières entre drogues licites et illicites est un fait positif », en revanche « le discours sur les méfaits du cannabis n'a pas été assez énergique ». Pour lui « la priorité est d'abord de retarder l'âge des premières consommations et de soutenir les parents ». Didier Jayle considère d'autre part que les « dégâts sur la santé » et la « dépendance forte » liés à l'alcool « justifient de maintenir l'alcool dans le champ d'action de la MILDT » avec un « renforcement des unités d'alcoologie ». En ce qui concerne les centres de soins et de prévention en addictologie (Csapa) dont le ministre de la santé « a refusé de signer » le décret de création, le président de la MILDT qui estime « essentiel de favoriser les échanges de savoir faire, les initiatives communes, les synergies entre les équipes » souligne que néanmoins « ce n'est pas une raison pour gommer toute spécificité » car « adresser un consommateur de cannabis ou quelqu'un qui souhaite arrêter de fumer à une structure accueillant des héroïnomanes ne (lui) paraît pas le bon choix ». Il ne faut pas selon lui « imposer de modèle unique ». Evoquant ses « priorités », il indique que la MILDT « doit pouvoir initier des dispositifs innovants, les évaluer et les proposer aux ministères concernés » sans se substituer à eux et en évitant « le saupoudrage ». Quant à la loi de 1970, elle s'est selon lui « progressivement vidée de son sens et n'est plus applicable ». Affirmant qu'il faut la « modifier » et que cela implique « des schémas nouveaux excluant la prison pour les simples usagers » D. Jayle propose « par exemple un système d'amendes, plus simple , plus efficace ». Le Président qui réaffirme « l'utilité des dispositifs de réduction des risques », considère qu'il faut également « amorcer des programmes expérimentaux de traitement et de prise en charge pour les usagers de cocaïne et de crack » mais aussi « faire face au nouveau danger que représentent les drogues de synthèse » par des « systèmes d'alerte rapide et la lutte contre le trafic ». Sur la traduction concrète de ses orientations, Didier Jayle souligne la nécessité de « responsabiliser davantage encore les individus » autour de messages comme « celui qui conduit ne boit pas et ne consomme rien qui altère les réflexes » mais aussi de « multiplier les initiatives » pour faire appliquer la loi Evin dans les collèges et lycées. Il précise également qu'il va s'adresser aux parents afin « qu'ils soient plus à même d'exercer leur rôle éducatif » et que seront créés, à leur intention et à celle des jeunes, « des lieux d'écoute autour de la question du cannabis ». Il annonce également l'élaboration de guides « à l'intention de ceux qui exercent une responsabilité au sein de la société (&) élus locaux, chefs d'entreprises, syndicalistes, chefs d'établissements, enseignants , professionnels de santé. » et conclut sur l'importance de ne « pas scinder prévention et prise en charge ».

A noter sous cette interview, un article intitulé « Des médecins craignent un retour du « lobby de l'alcool » ». D'après le quotidien « les professionnels du soin et de la recherche sur les addictions à l'égard de l'alcool et des autres substances psychoactives ne décolèrent pas ». Indiquant qu'ils ont d'abord été « choqués » par les déclarations de JF Mattei parlant de « mode » à propos de l'intégration du tabac et de l'alcool dans le champs des drogues, qu'ils « n'ont pas davantage compris le refus de M. Mattei de signer le projet de décret (&) prenant en charge l'ensemble des

addictions » (Csapa) et qu' « ils protestent contre le prolongement (&) du privilège fiscal des bouilleurs de cru », le quotidien relève que pourtant les spécialistes « ne contestent pas certaines affirmations de M. Mattei » notamment lorsqu'il « estime difficile de faire cohabiter dans une même salle d'attente alcooliques et héroïnomanes ». Ainsi Alain Morel affirme « il n'est pas question d'avoir un guichet unique » tout en estimant qu'il faut « mutualiser les réflexions et les moyens ». Pour sa part Le Dr Philippe Michaud, alcoologue, dénonce « le lobby de l'alcool et la fraction la plus sécuritaire du champ politique (qui) font pression pour démanteler les acquis de ces dernières années ». Selon lui « les efforts de convergence des professionnels du champ des addictions (&) indiquent la bonne direction » et « le pire serait de ne pas en tenir compte ». Commentaire du journal : « le futur plan d'orientation de :la MILDT (&) permettra de le vérifier ».